



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-107-231

Déposé le : 18.02.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

## Titre de l'interpellation

Quel est le bilan de l'expérience de domotique- santé auprès de personnes suivies par les CMS ?

## Texte déposé

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat répondait à une petite question et informait qu'un essai de domotique - santé, piloté par une entreprise privée, était en cours auprès de personnes dépendant de CMS dans une ou deux régions du canton. Il ajoutait que la prudence s'imposait dans ce domaine, vu une certaine intrusion dans la vie privée. En décembre, il confirmait que l'expérience devait durer six mois et permettre de tirer un bilan. C'est pourquoi je pose les questions suivantes :

- 1) Dans quels buts cette expérience a-t-elle été tentée ?
- 2) Comment s'est effectué le choix et de l'entreprise qui l'a réalisée et des régions qui l'ont mise en œuvre ?
- 3) Qui en a payé les coûts ?
- 4) Quelles garanties peuvent-elles être données dans une telle démarche concernant la confidentialité et la protection de la vie privée et qui y veille ?
- 5) Qui a piloté cette démarche et en en a suivi l'évolution ?
- 6) Quelle information a-t-elle été donnée et par qui aux 40 personnes qui ont testé chez elle ce module ?

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

7) Quel est l'avis des personnes qui ont testé cette expérience ?

8) Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de cet essai ?

9) Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'étendre ce système de surveillance ?

10) Si oui, comment et auprès de qui ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Christiane Jaquet-Berger

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Divorce Didier  
Papilloud Anne  
ORAN Marc  
Doire Jean-Pierre

Signature(s) :

